

Chapitre 1

LES APPARTENANCES

L'histoire du monachisme est souvent écrite selon une dialectique axée autour de trois points : les débuts, souvent difficiles, toujours héroïques ; l'apogée ou le « temps des moines » ; la décadence. Cette vision biologique (naissance, maturité, vieillesse et mort) est corrigée par un fait récurrent qui ponctue une histoire trop inéluctable : les renaissances, les réformes ou les nouvelles voies, qui ne remplacent pas les anciennes mais viennent enrichir le mouvement général. Nous avons ainsi la voie bénédictine, la voie érémitique, la voie cistercienne, sorte de synthèse des deux précédentes sous la forme d'un « érémitisme communautaire », la voie mendicante...

La diversité alto-médiévale

La vie monastique n'est ni décrite ni préconisée par les textes saints. Si, dès le I^{er} siècle, quelques chrétiens pratiquent l'ascèse dans la charité, il faut attendre le IV^e siècle pour voir les premières communautés orientales se former. Les voyageurs font connaître les nouvelles pratiques de renoncement au monde et de pénitence en Occident.

Au V^e siècle, le monachisme se développe d'abord dans les régions qui ont des relations importantes avec l'Empire d'Orient. En Italie, les communautés sont issues d'initiatives personnelles de la haute société : Paulin à Nole, Benoît au Mont-Cassin ou Cassiodore à Vivarium. Dans le sud de la Gaule, Honorat, fils d'un aristocrate des environs de Trèves, fonde un monastère dans l'île de Lérins, à son retour d'un voyage d'initiation auprès des moines égyptiens. C'est le premier établissement régulier de Gaule, celui où vont être élaborées, testées et diffusées, durant plusieurs décennies, les premières règles. Isolé des troubles politiques qui touchent la Provence, Lérins devient une pépinière de moines et d'évêques, simplement parce qu'il n'y a pas d'autre endroit où ils peuvent se former.

Les invasions ne font pas disparaître ce monachisme naissant qui reste, toutefois, un phénomène marginal à la fin du V^e siècle. En Gaule, il n'a réussi à se développer que dans une frange limitée par la frontière du royaume wisigothique, à savoir la vallée du Rhône et, de là, en deux pénétrations presque symétriques, franc-comtoise et auvergnate, auxquelles il faut ajouter quelques rares implantations épiscopales dans le royaume franc. Si les règles sont nombreuses (une vingtaine), deux types de vie monastique se dégagent : un « monachisme fermé » fondé sur la fuite totale du monde ; un régime plus ouvert qui conseille des rapports avec le siècle, notamment pour l'évangélisation.

Il est tentant de rapprocher la structure des premières communautés monastiques d'un modèle social séculier. Dans quelle mesure le monastère continue-t-il la *familia* ou la corporation romaine ? Son organisation reflète-t-elle celle des grands domaines ruraux qui l'environnent ? La réponse à ces questions ne peut pas faire abstraction d'un élément qui confère aux sociétés monastiques une forte spécificité : leur référence primordiale à des normes bibliques et ecclésiastiques. Très tôt, la pratique quotidienne atteint une telle complexité qu'une éducation est

nécessaire. Tout fondateur est déjà formé ou est contraint d'appeler des moines expérimentés pour faire fonctionner sa communauté. Le monachisme des premiers temps est militant et vise à faire des disciples : les monastères sont des centres de formation et de diffusion de l'idéal monastique.

À la fin du VI^e siècle, le monachisme gallo-romain n'a pas de règle commune mais il existe des centres d'inspiration comme Ligugé ou Lérins. Les rois et les grands fondent peu de monastères et laissent l'initiative aux évêques ou à d'autres religieux, tandis qu'ils interviennent comme donateurs. Si la règle de Césaire d'Arles pénètre vers le nord par le biais de la fondation de la reine Radegonde (†587) à Poitiers, les créations restent peu nombreuses dans les régions septentrionales et on note un assouplissement dans le Midi. Les diocèses de Tours, de Bourges et de Clermont se taillent la part du lion avec chacun une dizaine de communautés : ce sont ceux qui bordent l'ancien royaume arien et qui constituaient au siècle précédent la frange de pénétration romaine entre les royaumes burgonde et franc, d'une part, le royaume wisigoth, de l'autre ; ce sont aussi les seuls où l'implantation monastique rurale est importante, dans un contexte d'évangélisation. Les diocèses limitrophes présentent toutefois quelques implantations hors des cités épiscopales, quoique souvent peu éloignées. Ailleurs ne sont souvent mentionnés que des monastères urbains ou péri-urbains où il est parfois difficile de distinguer s'il s'agit de moines ou de clercs constituant l'indispensable réservoir de prêtres du diocèse. Le monachisme demeure essentiellement un outil épiscopal, ce qui n'a rien de surprenant puisque l'évêque doit contrôler toute la vie religieuse dans son diocèse, et donne l'impression de vivre sur l'acquis antérieur, dans l'imitation des prédécesseurs et le souvenir des pionniers des IV^e et V^e siècles. La nouveauté est venue d'Irlande.

Dès le VI^e siècle, le monachisme celtique est original car il combine vie séculière et vie régulière, érémitisme et cénobitisme,

mysticisme et formalisme. Le monastère irlandais de Clonard, où il y aurait eu 3 000 moines, est une immense agglomération de cabanes, sans constitution ni règle uniforme, dans une île non romanisée et non urbanisée. Ce monachisme, qui se caractérise aussi par une forte activité intellectuelle et une ascèse rude, reste ouvert au monde : les moines sont souvent chargés de diriger le culte et d'évangéliser les populations païennes. Maître des novices du monastère de Bangor, Colomban commence sa pérégrination en Gaule, dans sa volonté d'imiter le Christ. Vers 591, avec douze compagnons, il se rend à la cour burgonde de Childebart, dont la bienveillance permet de fonder Luxeuil. Après divers périples, il fonde Saint-Gall puis Bobbio, dans l'Apennin ligure, où il meurt en 615. Établie pour les communautés semi-érémiques ainsi constituées, la règle de Colomban est un programme austère fondé sur une discipline de fer : la vie du moine est un combat héroïque pour dominer son « moi ». En dépit de la sévérité de son gouvernement et de sa discipline, ce courant touche l'aristocratie mérovingienne, comme le suggère le recrutement de l'abbaye de Luxeuil. En effet, si les monastères colombariens ont une certaine indépendance vis-à-vis du pouvoir épiscopal, ils restent sous le contrôle de la famille fondatrice. C'est peut-être ce succès qui entraîne, à Luxeuil notamment, l'introduction de certains principes bénédictins qui viennent tempérer la rudesse de la règle irlandaise.

Luxeuil devient vite une pépinière d'évêques, promoteurs de l'idéal colombarien, comme Éloi de Noyon ou Ouen de Rouen, qui fonde Reims avec l'aide du roi Dagobert puis, après 640, Saint-Wandrille, Jumièges, Fécamp... Dans leur diocèse, ils diffusent le modèle luxovien. Quand un monastère accepte ce modèle et la *laus perennis* en faveur de la famille royale, le souverain accorde des privilèges d'immunité. La prière pour les morts et l'entretien de la mémoire sont des facteurs essentiels de l'intégration des communautés monastiques dans la société alto-médiévale.

En Gaule, le texte le plus ancien mentionnant la règle de saint Benoît « de Rome » (*regula sancti Benedicti Romensis*) est une lettre adressée à son évêque vers 625 par *Venerandus*, abbé de Castres au diocèse d'Albi. Ce témoignage isolé montre qu'elle est déjà connue et pratiquée dans les petits monastères indépendants, souvent sans l'intervention de supérieurs religieux et sans qu'aucun lien ne se crée entre les communautés qui la suivent. La manière dont la règle de saint Benoît a pénétré les monastères de la Gaule est encore mal connue mais il est certain que le modèle mixte de Luxeuil est important. Par ailleurs, dès la seconde moitié du VII^e siècle, il semble que les évêques soutiennent cette règle contre les usages de Colomban qui revendiquent une trop grande indépendance. Sa diffusion est également très liée aux privilèges d'immunité et d'exemption accordés par le pouvoir, selon une politique visant à mettre en place un « monachisme d'État ». Enfin, il ne faut pas négliger l'influence du culte de saint Benoît qui, vers la fin du VII^e siècle, reçoit une grande impulsion grâce à la translation des reliques du saint à Fleury, abbaye ligérienne fondée en 651 et royalement dotée.

Le renforcement vient aussi d'Angleterre. Au début du VII^e siècle, Grégoire le Grand avait confié l'évangélisation des populations anglo-saxonnes à des moines de Saint-André de Rome, ce qui permit au monachisme bénédictin de s'implanter solidement. À la fin du siècle, l'alliance des deux traditions, celtique et romaine, donne un formidable élan à l'effort missionnaire des moines anglais sur le continent, en particulier en Frise. Une nouvelle province ecclésiastique est créée à partir d'Utrecht, base de la mission ; Willibrord est nommé évêque en 695. Cette stratégie est adoptée par Boniface qui suit Willibrord et évangélise la Thuringe. Il témoigne de la même fidélité à l'observance bénédictine et à la tradition romaine, et reçoit le *pallium* en 732. De puissants monastères sont fondés, comme Echternach dans la région de Trèves ou Fulda en Hesse. Après avoir complété l'organisation

de l'Église en Allemagne, Boniface est invité par Carloman pour aider à la réorganisation de l'Église franque.

Être bénédictin

Le monachisme carolingien ou l'uniformisation bénédictine

Le nombre de monastères augmente au début de la période carolingienne : on en compte environ 200 au début du VII^e siècle et entre 600 et 650 au début du IX^e siècle. Les créations les plus célèbres sont celles de Gorze (748), de Lorsch (764), de Brantôme (vers 769), d'Aniane (782), de Saint-Guilhem-du-Désert (804), de Figeac (début IX^e siècle) et de Corvey (815).

Les études régionales sur l'implantation monastique à cette époque restent peu nombreuses. S. Racinet a montré que les établissements picards se présentent alors dans un tableau contrasté : quelques abbayes richement dotées et vigoureuses, comme Corbie et Saint-Riquier, et d'autres fragilisées par les atteintes guerrières ou les luttes d'influences, qui survivent difficilement avant d'être réunies à la mense épiscopale, comme Oroër et Saint-Germer-de-Fly, ou transformées en paroisses, comme Sainte-Godeberte et Saint-Éloi de Noyon. Certains établissements disparaissent, comme Fontenay. Parallèlement, des abbayes extérieures à la région, comme Saint-Denis et Saint-Vaast d'Arras, renforcent leur implantation.

Si Charlemagne ne favorise pas spécialement la fondation d'abbayes nouvelles, il dote de manière privilégiée les établissements récents par rapport aux anciens, dans le but de les contrôler d'autant plus efficacement qu'il est le dispensateur de leur patrimoine. Ainsi, il favorise l'expansion de certaines églises possédant d'immenses domaines dispersés dans l'Empire, pour lesquels il prévoit des règlements administratifs analogues à ceux des terres fiscales. On compte environ 200 abbayes dites royales, dirigées par des abbés laïques, membres de la famille

carolingienne : Eginhard est abbé de Seligenstadt en Franconie, de Saint-Jean-Baptiste de Pavie, de Saint-Wandrille, de Saint-Servais de Maastricht et de Saint-Pierre de Gand. Le monachisme perd le caractère spontané et populaire de ses origines ; il devient un organisme officiel de l'Église et de la société, pour ne pas dire de l'État.

Louis le Pieux, aux conciles d'Aix-la-Chapelle de 816 et de 817, engage les desservants des grandes églises à préciser leur genre de vie par le choix entre la vie canoniale selon les directives des Pères de l'Église et la vie monastique codifiée dans la règle de saint Benoît, revisitée par son conseiller, Benoît d'Aniane. Ce dernier renforce la clôture pour mieux marquer la distinction avec les chanoines et donne à l'office divin un rôle primordial. Il fonde à côté d'Aix-la-Chapelle, à Inde, une abbaye pour former des moines choisis dans tous les monastères de l'Empire. Modèle officiel de l'observance bénédictine, cet établissement est conçu comme un état-major où les abbés et les moines peuvent apprendre les bonnes pratiques pour les diffuser ensuite. Parallèlement, Benoît codifie les usages non écrits des monastères dans la *Collectio capitularis* pour renforcer l'harmonisation. Ce centre de formation et cette collection forment la base de la mise en œuvre de normes à trois niveaux. Tout d'abord, pour pallier l'absence de liberté des élections abbatiales, on recourt à la division des menses, l'abbé jouissant d'une part des revenus sans toucher à celle des moines, et on prescrit que seul un moine peut devenir le « prévôt » (futur « prieur claustral ») du convent. Ensuite, pour favoriser la vie commune, on ordonne de ne jamais mettre moins de six moines dans une maison, de ne pas confier une *villa* à un moine et de n'instruire que des enfants oblats destinés à devenir moines. Enfin, pour améliorer l'unité des observances, on propose aux moines d'adopter le schéma de l'office prévu par la règle de saint Benoît.

L'échec global de cette « réforme » favorable à un monachisme unifié est dû à des raisons politiques et surtout au souci de

libertas des grands monastères, longtemps fidèles aux premières traditions carolingiennes. Toutefois, M. Rubellin a montré que les réformes voulues par les rois sont bien appliquées dans le diocèse de Lyon : sur les huit monastères attestés à la mort de Louis le Pieux, trois sont royaux et trois autres, restaurés ou réformés sur ordre du souverain, sont placés sous sa protection. Par ailleurs, l'abbaye de Cluny (909) poursuit l'action carolingienne car elle est à la fois un foyer de diffusion d'une réforme très proche de la pensée de Benoît d'Aniane et un pôle de regroupement des monastères. On peut même établir le lien : Saint-Savin adopte l'observance d'Aix et des moines du lieu restaurent l'abbaye de Saint-Martin d'Autun qui, à son tour, réforme Baume ; or, le premier abbé de Cluny, Bernon, en est issu.

À partir du milieu du IX^e siècle, les abbayes sont des cibles de choix pour les raids normands et sarrasins. Sans puissant protecteur, elles sont aussi sans défense face au mouvement de sécularisation qui se développe dans un contexte de troubles politiques dès 840. Toutefois, des études régionales montrent une situation moins catastrophique. Ainsi, l'Église de Lyon parvient à consolider sa puissance, grâce notamment à une emprise, maintenue et étendue, sur les monastères du diocèse. Elle est servie en cela par la faiblesse des structures politiques régionales, marquée par l'absence d'un lignage aristocratique puissant jusqu'à la fin du X^e siècle.

Les créations des X^e et XI^e siècles

Le X^e siècle présente deux faces : d'un côté, maîtres des évêchés, les rois, les princes et les aristocrates étouffent la vie religieuse ; de l'autre, des réformes sont engagées. En fait, le X^e siècle est emblématique pour le monachisme à cause de ces réformes et du début de la formation de réseaux.